

[contenant]



Raxil PRO Shield

Insecticide et fongicide

GROUPE	3 4	FONGICIDE
GROUPE	4A	INSECTICIDE

Produit fongicide et insecticide pour le traitement des semences, destiné à protéger les semences et les semis de certaines maladies transmises par les semences et le sol, ainsi que des insectes nuisibles, dans le blé, l'orge et l'avoine.

SUSPENSION AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF :	imidaclopride	92,0 g/L
	prothioconazole	15,3 g/L
	métalaxyl	6,2 g/L
	tébuconazole	3,0 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,018 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0005 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0002 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 34245 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT OCULAIRE
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT D'UTILISER

PROTÉGER DU GEL
BIEN AGITER AVANT UTILISATION

CONTENU NET : 0,946 L à 1000 L

TOUTES LES SEMENCES TRAITÉES AVEC CE PRODUIT
DOIVENT ÊTRE VISIBLEMENT COLORÉES

Pour l'orge, l'avoine et le blé : Le traitement de semences commercial ou à la ferme (installations de traitement fixes ou unités mobiles) est permis avec l'équipement de traitement à transfert ouvert ou fermé.

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847.
En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Raxil PRO Shield est un produit pour le traitement des semences qui contient les fongicides prothioconazole, tébuconazole et métalaxyl, et l'insecticide imidaclopride. Raxil PRO Shield protège des maladies transmises par les semences, les semis et le sol, ainsi que des insectes nuisibles du sol.

MISES EN GARDE :

- GARDER LE RAXIL PRO SHIELD HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- GARDER DES SEMENCES TRAITÉES HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.
- Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Sensibilisant cutané potentiel. Un contact cutané prolongé ou fréquemment répété peut entraîner une réaction allergique chez certaines personnes. Éviter le contact avec la peau et éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.
- NE PAS appliquer ce produit de façon qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes. Seuls les manipulateurs (affectés au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent se trouver dans la zone durant l'application.
- Suivre les exigences de l'équipement de protection individuelle (EPI) et de restriction pour la tâche et le scénario appropriés :

Type de semence	Tâche	EPI et des mesures techniques de protection
Le traitement de semences commercial ou à la ferme (y compris les travailleurs des installations ou les unités mobiles)		
L'orge, l'avoine et le blé	Traitement, nettoyage et réparations	Utiliser un système de transfert ouvert ou fermé. Lors du mélange, du chargement, du traitement, de l'étalonnage, du nettoyage et de la réparation, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
	Ensachage	Lors de l'ensachage, de la couture et de l'empilage des semences traitées ensachées ou du transfert des semences dans les cellules d'entreposage, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté.
Pour l'ensemencement et la manipulation des semences traitées		
L'orge, l'avoine et le blé	Ensemencement	Lors de la manipulation et l'ensemencement des semences traitées, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures. Lors de l'ensemencement, utiliser un tracteur à cabine ouverte ou fermé. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- TOXIQUE pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les organismes aquatiques.
- Toxique pour certains arthropodes utiles (ce qui peut inclure les insectes prédateurs et parasitoïdes, les araignées et les acariens).
- Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus des produits dans les fleurs, les feuilles, le pollen ou le nectar résultant d'applications de traitement des semences. Lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette, le niveau d'exposition ou de risque prévu est minimal. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au www.canada.ca/pollinisateurs. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
- Toutes les semences et les poussières renversées ou exposées doivent être incorporées dans le sol ou autrement nettoyées de la surface du sol.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en aménageant une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau.
- Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Garder le contenant fermé. Bien agiter avant utilisation. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale.

ÉLIMINATION :

CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) : Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. Le rinçat, ou eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences.

Procéder comme suit pour le rinçage des contenants :

1. Transférer Raxil PRO Shield du contenant au réservoir de l'applicateur pour le traitement des semences.
2. Verser le tiers de l'eau de rinçage dans le contenant et agiter le contenu.
3. Transférer l'eau de rinçage dans le réservoir de l'applicateur.
4. Répéter deux autres fois la procédure de rinçage.
5. Mélanger à fond Raxil PRO Shield et l'eau de rinçage dans le réservoir de l'applicateur avant d'utiliser.

ATTENTION : S'assurer d'ajuster le taux d'application non dilué en fonction du volume d'eau ajouté, afin de compenser pour la dilution du produit suite à l'ajout des rinçures.

ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES SEMENCES TRAITÉES :

Éliminer tout le surplus de semences traitées. Les restes de semences traitées peuvent être

enterrés loin des sources d'eau, conformément aux exigences locales. Ne pas éliminer les semences en les resemant dans les tournières. Éliminer l'emballage des semences conformément aux exigences locales. NE PAS réutiliser les sacs ayant contenu des semences traitées pour manipuler de la nourriture de consommation humaine ou animale.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.



[livret]

Raxil PRO Shield

Insecticide et fongicide

GROUPE	3 4	FONGICIDE
GROUPE	4A	INSECTICIDE

Produit fongicide et insecticide pour le traitement des semences, destiné à protéger les semences et les semis de certaines maladies transmises par les semences et le sol, ainsi que des insectes nuisibles, dans le blé, l'orge et l'avoine.

SUSPENSION

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF :	imidaclopride	92,0 g/L
	prothioconazole	15,3 g/L
	métalaxyl	6,2 g/L
	tébuconazole	3,0 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,018 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0005 % et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0002 %, à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 34245 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT OCULAIRE
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT D'UTILISER

PROTÉGER DU GEL
BIEN AGITER AVANT UTILISATION

CONTENU NET : 0,946 L à 1000 L

TOUTES LES SEMENCES TRAITÉES AVEC CE PRODUIT
DOIVENT ÊTRE VISIBLEMENT COLORÉES

Pour l'orge, l'avoine et le blé : Le traitement de semences commercial ou à la ferme (installations de traitement fixes ou unités mobiles) est permis avec l'équipement de traitement à transfert ouvert ou fermé.

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847.
En cas de déversement, d'empoisonnement, d'incendie ou d'autres urgences,
composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

Table des matières :

Section :

**RENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX**

1. Le produit

**SÉCURITÉ ET
MANUTENTION**

2. Mises en garde, vêtements et équipement
protecteurs

3. Premiers soins et renseignements
toxicologiques.....

4. Mises en garde environnementales et
renseignements

5. Entreposage

6. Élimination.....

7. Avis

MODE D'EMPLOI

8. Parasites supprimés.....

9. Usages recommandés.....

10. Précautions à l'application.....

11. Restrictions d'emploi.....

12. Recommandations sur la gestion de la
résistance

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Le produit

Raxil PRO Shield est un produit pour le traitement des semences qui contient les fongicides prothioconazole, tébuconazole et métalaxyl, et l'insecticide imidaclopride. Raxil PRO Shield protège des maladies transmises par les semences, les semis et le sol, ainsi que des insectes nuisibles du sol.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 2 – Mises en garde, vêtements et équipement protecteurs

MISES EN GARDE :

- GARDER RAXIL PRO SHIELD HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- GARDER DES SEMENCES TRAITÉES HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.
- Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux. Sensibilisant cutané potentiel. Un contact cutané prolongé ou fréquemment répété peut entraîner une réaction allergique chez certaines personnes. Éviter le contact avec la peau et éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.
- NE PAS appliquer ce produit de façon qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes. Seuls les manipulateurs (affectés au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent se trouver dans la zone durant l'application.
- Suivre les exigences de l'équipement de protection individuelle (EPI) et de restriction pour la tâche et le scénario appropriés :

Type de semence	Tâche	EPI et des mesures techniques de protection
Le traitement de semences commercial ou à la ferme (y compris les travailleurs des installations ou es unités mobiles)		
L'orge, l'avoine et le blé	Traitement, nettoyage et réparations	Utiliser un système de transfert ouvert ou fermé. Lors du mélange, du chargement, du traitement, de l'étalonnage, du nettoyage et de la réparation, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
	Ensachage	Lors de l'ensachage, de la couture et de l'empilage des semences traitées ensachées ou du transfert des semences dans les cellules d'entreposage, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des

		chaussures et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté.
Pour l'ensemencement et la manipulation des semences traitées		
L'orge, l'avoine et le blé	Ensemencement	Lors de la manipulation et l'ensemencement des semences traitées, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures. Lors de l'ensemencement, utiliser un tracteur à cabine ouverte ou fermé. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.

Section 3 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion. Traiter selon les symptômes.

Section 4 – Mises en garde environnementales et renseignements

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- TOXIQUE pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les organismes aquatiques.
- Toxique pour certains arthropodes utiles (ce qui peut inclure les insectes prédateurs et

- parasitoïdes, les araignées et les acariens).
- Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus des produits dans les fleurs, les feuilles, le pollen ou le nectar résultant d'applications de traitement des semences. Lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette, le niveau d'exposition ou de risque prévu est minimal. La poussière libérée au cours de la plantation de ce type de semences traitées peut nuire aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées - Pratiques exemplaires de gestion » au www.canada.ca/pollinisateurs. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
 - Toutes les semences et les poussières renversées ou exposées doivent être incorporées dans le sol ou autrement nettoyées de la surface du sol.
 - Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux. Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite en aménageant une bande de végétation filtrante entre le site traité et la rive du plan d'eau.
 - Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Section 5 – Entreposage

Entreposer le produit à l'écart des autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans un endroit frais et sec et éviter la chaleur excessive. Garder le contenant fermé. Bien agiter avant utilisation. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine et animale.

Section 6 – Élimination

CONTENANTS NON RÉUTILISABLES :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

INSTRUCTIONS SUR LE TRIPLE RINÇAGE (POUR LES CONTENANTS RECYCLABLES ET JETABLES SEULEMENT) : Il est important de rincer ce contenant trois fois avant de le jeter. Le rinçat, ou eau de rinçage, peut être ajouté au produit de traitement de semences.

Procéder comme suit pour le rinçage des contenants :

1. Transférer Raxil PRO Shield du contenant au réservoir de l'applicateur pour le traitement des semences.
2. Verser le tiers de l'eau de rinçage dans le contenant et agiter le contenu.
3. Transférer l'eau de rinçage dans le réservoir de l'applicateur.
4. Répéter deux autres fois la procédure de rinçage.
5. Mélanger à fond Raxil PRO Shield et l'eau de rinçage dans le réservoir de l'applicateur avant d'utiliser.

ATTENTION : S'assurer d'ajuster le taux d'application non dilué en fonction du volume d'eau ajouté, afin de compenser pour la dilution du produit suite à l'ajout des rinçures.

ÉLIMINATION DU PRODUIT NON UTILISÉ OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES SEMENCES TRAITÉES :

Éliminer tout le surplus de semences traitées. Les restes de semences traitées peuvent être enterrés loin des sources d'eau, conformément aux exigences locales. Ne pas éliminer les semences en les ressemant dans les tournières. Éliminer l'emballage des semences conformément aux exigences locales. **NE PAS** réutiliser les sacs ayant contenu des semences traitées pour

manipuler de la nourriture de consommation humaine ou animale.

Section 7 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Raxil PRO Shield est une formule prête à l'emploi conçue pour le traitement commercial des semences, y compris les unités mobiles, et pour le traitement à la ferme, avec de l'équipement de traitement des semences classique capable de doser, de mélanger et d'appliquer avec précision des formulations fluides de traitement des semences. Laisser sécher les semences avant l'ensachage, l'entreposage ou le semis. L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Section 8 – Parasites supprimés

Raxil PRO Shield est un produit pour le traitement des semences qui contient les fongicides prothioconazole, tébuconazole et métalaxyl, et l'insecticide imidaclopride. Raxil PRO Shield protège des maladies transmises par les semences, les semis et le sol, ainsi que des insectes nuisibles du sol sur les cultures étiquetées.

Section 9 – Usages recommandés

ORGE

PARASITE	DOSE D'APPLICATION ¹	MODE D'EMPLOI
<p>Maladies supprimées :</p> <p>Pourriture des semences, fonte des semis en prélevée causées par les maladies transmises par les semences et le sol <i>Fusarium</i> spp. et <i>Cochliobolus sativus</i> et par la maladie transmise par le sol <i>Pythium</i> spp.</p> <p>Fonte des semis causée par les maladies transmises par les semences <i>Fusarium</i> spp. et <i>Cochliobolus sativus</i> et par les maladies transmises par le sol <i>Fusarium</i> spp. et <i>Pythium</i> spp.</p> <p>Fonte des semis en postlevée causée par les maladies transmises par les semences et le sol <i>Fusarium</i> spp. et <i>Cochliobolus sativus</i></p> <p>Pourriture des semences, fonte des semis en prélevée, fonte des semis en postlevée et fonte des semis causées par la maladie transmise par les semences <i>Aspergillus</i> spp.</p> <p>Charbon nu (<i>Ustilago tritici</i>) Charbon couvert (<i>Ustilago nuda</i>) Faux charbon nu (<i>Ustilago avenae</i>) Helminthosporiose de l'orge (<i>Pyrenophora graminea</i>)</p>	<p>Appliquer 325 mL par 100 kg de semences</p>	<p>Utiliser uniquement avec de l'équipement de traitement capable de contrôler avec précision les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange.</p> <p>L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie.</p> <p>Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (c.-à-d., application dans le sillon ou sur les feuilles) à la suite d'un traitement avec Raxil PRO Shield.</p>
<p>Maladies réprimées :</p> <p>Pourriture des racines et du collet, causée par la maladie transmise par les semences et le sol <i>Fusarium</i> spp.</p> <p>Pourriture commune des racines causée par la maladie transmise par les semences et par le sol <i>Cochliobolus sativus</i></p> <p>Fonte des semis causée par la maladie transmise par les semences <i>Penicillium</i> spp.</p> <p>Pourriture des semences, fonte des semis en prélevée et pourriture des racines causées par <i>Rhizoctonia solani</i></p>		
<p>Pour protéger les cultures, au début de la saison, des dommages causés par:</p> <p>Ver fil-de-fer</p> <p>Larves du hanneton européen et du scarabée japonais</p>		

AVOINE

PARASITE	DOSE D'APPLICATION 1	MODE D'EMPLOI
<p>Maladies supprimées :</p> <p>Pourriture des semences, fonte des semis en prélevée causées par les maladies transmises par les semences et le sol <i>Fusarium</i> spp. et <i>Cochliobolus sativus</i> et par la maladie transmise par le sol <i>Pythium</i> spp.</p> <p>Fonte des semis causée par les maladies transmises par les semences <i>Fusarium</i> spp. et <i>Cochliobolus sativus</i> et par les maladies transmises par le sol <i>Fusarium</i> spp. et <i>Pythium</i> spp.</p> <p>Fonte des semis en postlevée causée par les maladies transmises par les semences et le sol <i>Fusarium</i> spp. et <i>Cochliobolus sativus</i></p> <p>Pourriture des semences, fonte des semis en prélevée, fonte des semis en postlevée et fonte des semis causées par la maladie transmise par les semences <i>Aspergillus</i> spp.</p> <p>Charbon nu (<i>Ustilago avenae</i>) Charbon couvert (<i>Ustilago segetum</i>)</p>	<p>Appliquer 325 mL par 100 kg de semences</p>	<p>Utiliser uniquement avec de l'équipement de traitement capable de contrôler avec précision les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange.</p> <p>L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie.</p> <p>Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (c.-à-d., application dans le sillon ou sur les feuilles) à la suite d'un traitement avec Raxil PRO Shield.</p>
<p>Maladies réprimées :</p> <p>Pourriture des racines et du collet, causée par la maladie transmise par les semences et le sol <i>Fusarium</i> spp.</p> <p>Pourriture commune des racines causée par la maladie transmise par les semences et par le sol <i>Cochliobolus sativus</i></p> <p>Fonte des semis causée par la maladie transmise par les semences <i>Penicillium</i> spp.</p> <p>Pourriture des semences, fonte des semis en prélevée et nourriture des racines causées par <i>Rhizoctonia solani</i></p>		
<p>Pour protéger les cultures, au début de la saison, des dommages causés par :</p> <p>Ver fil-de-fer</p> <p>Larves du hanneton européen et du scarabée japonais</p>		

BLÉ

PARASITE	DOSE D'APPLICATION ¹	MODE D'EMPLOI
<p>Maladies supprimées :</p> <p>Pourriture des semences, fonte des semis en prélevée ca usées par les ma ladies transmises par les semences et le sol <i>Fusarium</i> spp. et <i>Cochliobolus sativus</i> et par la maladie transmise par le sol <i>Pythium</i> spp.</p> <p>Fonte des semis causée par les ma ladies transmises par les semences <i>Fusarium</i> spp. et <i>Cochliobolus sativus</i> et par les ma ladies transmises par le sol <i>Fusarium</i> spp. et <i>Pythium</i> spp.</p> <p>Fonte des semis en postlevée causée par les ma ladies transmises par les semences et le sol <i>Fusarium</i> spp. et <i>Cochliobolus sativus</i></p> <p>Pourriture des semences, fonte des semis en prélevée, fonte des semis en postlevée et fonte des semis ca usées par la ma ladie transmise par les semences <i>Aspergillus</i> spp.</p> <p>Charbon nu (<i>Ustilago avenae</i>) Carie du blé (<i>Tilletia tritici</i> et <i>Tilletia laevis</i>)</p>	<p>Appliquer 325 mL par 100 kg de semences</p>	<p>Utiliser uniquement avec de l'équipement de traitement capable de contrôler a vec précision les doses d'application et d'assurer une bonne distribution du produit sur les semences dans la chambre de mélange.</p> <p>L'application uniforme sur les semences est nécessaire pour assurer la sécurité des semences et une protection optimale contre la maladie.</p> <p>Ne pas faire d'application subséquente d'un insecticide du Groupe 4 (c.-à-d., application dans le sillon ou sur les feuilles) à la suite d'un traitement avec Raxil PRO Shield.</p>
<p>Maladies réprimées :</p> <p>Pourriture des racines et du collet, causée par la maladie transmise par les semences et le sol <i>Fusarium</i> spp.</p> <p>Pourriture commune des racines causée par la maladie transmise par les semences et par le sol <i>Cochliobolus sativus</i></p> <p>Fonte des semis causée par la maladie transmise par les semences <i>Penicillium</i> spp.</p> <p>Pourriture des semences, fonte des semis en prélevée et pourriture des racines ca usées par <i>Rhizoctonia solani</i></p>		
<p>Pour protéger les cultures, au début de la saison, des dommages causés par :</p> <p>Ver fil-de-fer</p> <p>Larves du hanneton européen et du scarabée japonais</p>		

¹ La dose recommandée de Raxil PRO Shield procure 30,5 g d'imidaclopride par 100 kg de semences et doit être utilisée lorsque de fortes infestations d'insectes sont prévues. Lorsque des infestations faibles à modérées sont prévues, envisager l'utilisation d'autres produits procurant une dose homologuée inférieure d'imidaclopride.

Section 10 – Précautions à l'application

QUALITÉ DES SEMENCES : Des études en laboratoire et sur le terrain ont montré que les semences traitées avec Raxil PRO Shield peuvent être entreposées sans risque de perte de germination ou d'efficacité contre la maladie. Plusieurs types de semences sont sujets aux dommages mécaniques durant la manipulation et une diminution de la germination peut affecter un lot de semences si la manipulation a causé des dommages sans lien avec l'application du fongicide pour le traitement des semences. Le degré de germination des semences traitées ou non avec Raxil PRO Shield peut diminuer avec le temps; cette baisse peut être accentuée si les conditions d'entreposage sont inappropriées ou que les semences ont subi des dommages mécaniques importants. Lors du déplacement des semences, utiliser de l'équipement de manipulation conçu de façon à réduire les dommages mécaniques. Cependant, comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Bayer CropScience, aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences traitées entreposées plus d'une année ou à la propagation du matériel dans toutes les semences. Le traitement de semences très endommagées par de l'équipement, ou de semences d'une vigueur et d'une qualité médiocres peut réduire la germination et/ou la vigueur des semences et des plantules. Traiter une petite quantité de semences en utilisant le même équipement que pour le traitement du lot entier de semences. Faire des tests de germination sur une petite partie du lot avant de soumettre la totalité du lot à un produit pour le traitement des semences.

COLORATION DES SEMENCES TRAITÉES : Ce produit contient un pigment qui colore la semence traitée. Toutefois, les utilisateurs doivent s'assurer que la semence traitée est d'une couleur non naturelle. Si le pigment contenu dans la formule ne colore pas la semence convenablement, un autre colorant doit être ajouté au mélange durant le traitement des semences. La réglementation relative à la coloration des semences traitées qui s'applique en vertu de la *Loi sur les semences* doit être suivie à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

Section 11 – Restrictions d'emploi

RESTRICTIONS D'EMPLOI :

- La semence traitée ne doit pas être utilisée pour l'alimentation humaine ou animale.
- NE PAS faire paître ou nourrir le bétail avec les plantes des endroits traités dans les quatre semaines suivant le semis.

ÉTIQUETAGE DES SEMENCES TRAITÉES :

Tout contenant ou emballage qui contient les semences de blé, d'avoine et d'orge traitées pour être vendues ou utilisées au Canada doit être étiqueté avec les renseignements suivantes:

- GARDER DES SEMENCES TRAITÉES HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.
- Ces semences ont été traitées avec Raxil PRO Shield, qui contient du prothioconazole, du tébuconazole, du métalaxyl et de l'imidaclopride.
- Pendant la manipulation et l'ensemencement des semences traitées, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des

- chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques.
- NE PAS utiliser pour l'alimentation destinée à la consommation humaine ou animale ou pour la transformation en huile.
 - Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation animale et des autres denrées.
 - Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.
 - Toxique pour les abeilles. La poussière émise au cours du semis des semences traitées peut être nuisible aux abeilles et à d'autres insectes pollinisateurs. Afin de réduire au minimum la poussière produite pendant la plantation, consultez le site Web de Santé Canada sur la protection des insectes pollinisateurs, plus précisément les directives fournies à la page « Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées – Pratiques exemplaires de gestion » au www.canada.ca/pollinisateurs. Ne pas charger ni nettoyer le semoir près des colonies d'abeilles et éviter de le faire là où des abeilles peuvent aller butiner, comme les endroits où fleurissent des mauvaises herbes ou des plantes cultivées. Lorsque le semoir est mis en marche, évitez de le faire dans un endroit où la poussière émise par celui-ci peut entrer en contact avec des colonies d'abeilles.
 - Toutes les semences et les poussières renversées ou exposées doivent être incorporées dans le sol ou autrement nettoyées de la surface du sol.
 - Éliminer tout surplus de semences traitées. Les restes de semences traitées peuvent être enterrés loin des sources d'eau, conformément aux exigences locales. Ne pas éliminer les semences en les resemant dans les toumières.
 - L'ensemencement à la volée est interdit.
 - Une cabine fermée doit être utilisée pour l'ensemencement de semences traitées et ensachées par une installation commerciale.
 - NE PAS semer à la main les semences traitées.
 - NE PAS faire paître ou nourrir le bétail avec les plantes des endroits traités dans les quatre semaines suivant le semis.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.bayercropscience.bayer.ca.

Section 12 – Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, Raxil PRO Shield contient des fongicides des Groupes 3 et 4 et un insecticide du Groupe 4A. Toute population de champignons ou d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Raxil PRO Shield et à d'autres fongicides des Groupes 3 et 4 ou insecticides du Groupe 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète du degré d'éradication si ces fongicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance :

- Dans la mesure du possible, utiliser Raxil PRO Shield ou les autres fongicides des Groupes 3

et 4 et insecticides du Groupe 4 avec des fongicides et insecticides de groupes différents, capables d'éradiquer les mêmes organismes pathogènes ou insectes.

- Utiliser les fongicides et les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des ravageurs, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations fongiques ou des insectes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles résistance, communiquer avec Bayer CropScience Canada au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca.